



Traité Tamid

Michna 3 - Chapitre 5

מְסֻרוֹם לַחֲזָנִים.
הָיוּ מִפְּשִׁיטִין אוֹתָם אֶת בְּגָדֵיהֶם,
וְלֹא הָיוּ מְנִיחִים עֲלֵיהֶם אֶלָּא מְכַנְסִים בְּלִבָּד.
וְחִלּוֹנוֹת הָיוּ שָׁם,
וְכָתוּב עֲלֵיהֶם תְּשֻׁמִּישֵׁי הַכֵּלִים:

[Les Kohanim qui n'avaient pas gagné au tirage au sort étaient toujours vêtus des vêtements des Kohanim qu'ils étaient tenus de revêtir lors du tirage au sort, afin qu'en cas de gain, ils soient prêts à servir immédiatement. Le Kohen désigné confiait [ces Kohanim] aux [soins des] préposés [la'hazanim]. [Ces derniers] déshabillaient [ces Kohanim et retiraient] leurs vêtements, et ils ne leur laissaient que leur pantalon. [Après avoir revêtu leurs vêtements non sacrés, les Kohanim retiraient leur pantalon de Kohanim et enfilaient leur pantalon non sacré]. Et il y avait [là dans le Temple quatre] compartiments [de rangement pour le rangement des vêtements des Kohanim pour chaque garde], et sur [chacun d']eux était écrit l'usage du vêtement [qui y était rangé : pantalon, tunique, ceinture et mitre].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions